



Démission Période Essai

Par **Steve31170**, le **03/12/2015** à **13:59**

Bonjour,

J'ai commencé mon emploi le 16 Septembre.

Je suis actuellement en période d'essai jusqu'au 16 Décembre 2015.

On me propose un autre emploi mais je voudrais savoir de combien de temps est mon préavis en cas de rupture avant le 16 Décembre.

Je suis sous convention syntec. Il me semble avoir lu que je dois observer 48 heures de préavis mais je ne suis pas certain de moi.

Quelqu'un pourrait-il m'apporter une réponse afin que je sois sur de mon coup ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **03/12/2015** à **19:22**

Bonjour,

Pour la rupture de la période d'essai, il n'y a pas de préavis à respecter mais un délai de prévenance qui est au maximum de 48 h lorsque c'est le salarié qui en est à l'initiative après 8 jours de présence...